

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLORIDORME

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU SOMMAIRE DE LA 3^E ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL
D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

AVIS PUBLIC vous est donné par la directrice générale et greffière trésorière par intérim de la MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour le troisième exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Cloridorme pour les exercices 2024, 2025 et 2026 a été déposé au bureau de la municipalité. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

Cet avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à cet effet, à l'égard de ce rôle, et qui peut déposer une demande de révision prévues par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'Évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposé à l'endroit prévu suivant ou y être envoyée par courrier recommandé : Municipalité de Cloridorme, 472 route 132 Cloridorme G0E 1G0
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-79 de la MRC de la Côte-de-Gaspé et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À CLORIDORME, CE 3^{ième} jour de septembre 2025

SIGNÉ : 
DIRECTRICE GÉNÉRALE
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE